



S A I N T - P A T R I C E - D E
SHERRINGTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le scrutin général municipal se déroulera

le dimanche 7 novembre 2021 entre 9 h 30 et 20 h.

Le vote par anticipation se tiendra

dimanche 31 octobre 2021 entre 9 h30 et 20 h.

LA LISTE ÉLECTORALE ET LES ÉLECTEURS :

Conditions requises pour avoir la qualité d'électeur

Un électeur doit :

- Être une personne physique ;
- Être majeure le jour du scrutin ;
- Être de citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être en curatelle ou frappée d'une incapacité de voter prévue à la loi ;
- Être domicilié sur le territoire de la municipalité et depuis six mois au Québec ;

Au 1^{er} septembre 2021, un électeur non domicilié doit :

- Être une personne physique ;
- Être majeure le jour du scrutin ;
- Être de citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être en curatelle ou frappée d'une incapacité de voter prévue à la loi ;
- Être depuis au moins 12 mois (donc avant le 1^{er} septembre 2020), le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise **OU** être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité.

Si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise et vous désirez être inscrit sur la liste électorale de la municipalité, vous devez remplir une demande d'inscription (formulaire SMR-9.2) et le retourner par la poste à l'hôtel de ville.

Si vous êtes copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise et vous désirez être inscrit sur la liste électorale de la municipalité, vous devez remplir une procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise (formulaire SMR-9.1) et le retourner par la poste à l'hôtel de ville.

Les coordonnées pour retourner les formulaires remplis :

Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington
300, rue Saint-Patrice
Sherrington (Québec) J0L 2N0

LA COMMISSION DE RÉVISION :

La Commission de révision siégera à la salle du conseil de l'hôtel de ville :

18 octobre 2021 de 9 h à 13 h
19 octobre 2021 de 19 h à 22 h

PERSONNEL ÉLECTORAL :

Plusieurs postes sont à combler pour travailler aux élections municipales. Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter au 450-454-4959.

POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec Jacques Tremblay, président d'élection au 450-454-4959 et pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site du Directeur général des élections :
www.electionquebec.gc.ca/francais/municipal/.

CANDIDATS AUX POSTES DE MAIRE ET DE CONSEILLERS (SIÈGE 1 À 6)

Vous voulez être candidat au poste de maire ou de conseiller ? Les déclarations de candidatures se feront entre le **17 septembre et le 1er octobre 2021**, vous devez :

- Être une personne physique ;
- Être inscrit(e) sur la liste électorale de la municipalité ;
- Être résident(e) de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois

Les heures pour soumettre les déclarations de candidature sont durant les heures suivantes :

Le lundi au jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;

Notez que le vendredi 1er octobre 2021, les candidatures pourront être déposées de 9 h à 16 h 30.